



Retrouvez vos infos : errouville.mairie54.fr

« Ça va mieux en le disant »

► Regroupement Pédagogique Serrouville-Errouville...

Une réunion a eu lieu à l'école d'Errouville entre Mme l'Inspecteur d'académie, les maires, les enseignantes et les parents d'élèves, le but prévoir la prochaine rentrée scolaire et les suivantes dans le cadre d'un regroupement des deux communes.

Une présentation des effectifs et répartition des enfants dans l'école d'Errouville (6 classes) puis dans les deux écoles des deux villages jusqu'en 2018. Mais comme toujours chacun a le mérite de vouloir présenter son village avec un avantage du cadre de vie... Notons que Serrouville a mis en avant son périscolaire, qu'il a piqué à Errouville à la rentrée (pour raison financière).

Il était inutile de poursuivre ce débat, ou de toute façon chacun campait sur ses positions, chaque parents d'élèves défendait bec et ongles leur vue de cette aventure avec une scolarité itinérante.

Je suis donc intervenu dans le débat. Avant cette réunion, j'avais pris contact avec le sénateur de la commission des lois pour connaître les responsabilités de la commune et les miennes.

Une question écrite avait déjà été déposée au Sénat : « Ramassage scolaire pour les écoles primaires » cette question concernait le Ministère de l'éducation nationale. JO Sénat page 507.

« ...Bien qu'étant une compétence exercée par le département, les transports scolaires demeurent une préoccupation de l'Etat, qui se doit de contribuer à l'amélioration de leur organisation, de leur sécurité et de leur qualité. S'agissant précisément de l'intervalle de temps situé entre la montée ou la descente de l'autocar scolaire et celui où les élèves franchissent le seuil de l'école, leur sécurité relève entièrement de la responsabilité de la commune....Ainsi, ils proposent aux maires, investis des pouvoirs de police et de gestion de la voirie communale, de prendre les mesures appropriées en vue d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement aux abords des écoles ».

Référence, la circulaire n°95-071 relative à l'amélioration des transports scolaires

Vous l'avez compris c'est une préoccupation majeure de l'Etat, c'est pour cette raison que l'on transmet aux maires la responsabilité de la voie publique... Le maire est donc investi d'un pouvoir de police ! Selon la célèbre formule : « Le pouvoir c'est comme la confiture, moins on en a, plus on l'étale...et plus ça poisse ! ».

Pour le maire qui s'engage dans ce processus l'accident reste un cas de figure exceptionnel, mais qui doit être envisagé. Il faut savoir que l'exercice de pouvoir de police du maire ne peut, par nature, être confié à des adjoints, ou des parents d'élèves....

Il y a eu un accident à la descente de bus, un enfant est resté accroché par la veste à la porte accordéon, il est tombé sur la tête et décédé. Pour le maire qui n'était pas présent, car il doit être présent à chaque montée et descente, soit quatre fois par jour.

Il a été condamné suivant l'article 121-3 du code pénal pour : « Faute caractérisée qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité que vous ne pouvez ignorer ».

Ne désirant pas renouveler l'aventure du Sieace, encore aujourd'hui des personnes bien intentionnées m'écrivent avec des mots bleus, sous couvert de l'anonymat... Je le clame :

« Et le jeune homme de 20 ans devait-il mourir ? »

Le président devait-il en plus d'une condamnation pénale indemniser la famille sur ses propres deniers ? Il n'était pas présent sur lieu de l'accident... c'est donc une faute détachable et c'était au syndicat de régler la note, malheureusement salée. Il me semble bien que oui ! Mais d'après la « vox populi », qui se plaint du prix de l'eau ! D'après ces personnes, « Le deuil n'a pas eu lieu ».

Dans le cadre du transport scolaire, impossible de détacher la responsabilité du maire tant que l'Etat n'a pas légiféré sur la question.

Donc, à la personne de Serrouville, qui m'a interpellé plusieurs fois: « Vous ne prenez pas vos responsabilités, vous ne devriez pas être maire ». Je lui ai remis un modèle de décharge comme quoi elle n'attaquerait pas le maire en cas d'accident corporel. « Nenni », cette personne ne l'entendait pas de cette oreille, elle a refusé la décharge de responsabilité, puisque j'étais maire, je devais assumer. Comment allons-nous terminer ce feuilleton ?

Nous allons être confrontées à la gestion d'une menace de fermeture de classe.

L'Education nationale ne joue pas le jeu de vouloir donner des conditions optimales pour permettre aux enfants d'accéder à une scolarité qu'ils méritent.

En tant que représentant d'Errouville, je suis peut-être chauvin, mais il faut admettre que posséder une école de capacité de six classes de la maternelle au CM2 et devoir faire une navette dans une commune où une partie des classes se trouvent en mairie et l'autre à la poste, je vous laisse apprécier.

Il n'a pas de salle de motricité pour les maternelles pas de salle sport comme nous l'avons aménagé pour le scolaire... bref, on croit rêver.

Dans tous les pays qui nous entourent, limitrophes ou pas le transport et spécifique pour les écoliers, et en plus il est assuré par l'Etat. Comme toujours nous sommes l'exception Française.

► Les feuilles mortes se ramassent à la pelle...



► SQUATTEURS...

L'école a reçu la visite de squatteurs sous le préau.

Nous sommes en état d'urgence, de plus il est interdit d'entrer dans une cour d'école pendant et après les cours.

Apparemment ils ont fait du camping, boîtes, bouteilles, papiers gras, etc.

Les grands enfants, je m'adresse à vous : « Pas de problème, vous vous êtes placés dans l'angle de la caméra à côté des petits vélos ».

A première vue, malgré la pénombre (la caméra est infra-rouge) aucun de vous ne semble avoir la majorité absolue. C'est donc les parents qui vont être contents. Pour une foi, c'est le choc des images qui va venir directement chez vos parents. C'est l'indélicatesse d'habiter un village où tout le monde vous connaît.

► Qui eût dit ? Qui aurait cru ?

Qui aurait cru qu'après avoir encouragé durant quarante ans le recours au diesel, les pouvoirs publics cloueraient ses utilisateurs au pilori ?

Qui eût dit qu'un état surendetté et dont l'exécutif ne cesse de dérailler passerait commande, sans appel d'offres, d'une dizaine de trains dont la SNCF n'a nul besoin,

Qui aurait cru que ses conseillers laisseraient dire à Marisol Touraine, ministre à propos d'un prétendu rééquilibrage des comptes de la sécu « l'an prochain, le trou sera derrière nous » ?

Qui aurait cru qu'un pseudo sculpteur pourrait exposer impunément dans les jardins du château de Versailles des tuyauteries baptisées « vagin de la reine » ?

Qui eût dit que, quatre siècles et demi après la Saint Barthélémy, les guerres de religion reprendraient, plus sanguinaires que jamais ?

Tu vois je n'ai pas oublié,

NON, il ne faut pas oublier L'automne est là et avec lui viennent la pluie et les feuilles qui tombent des arbres, rendant les trottoirs et les sols glissants. Justement, en cas de chute malencontreuse d'un piéton, qui est responsable ?

La "police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique" (Nous sommes moins de 1000 habitants) Nous n'avons pas d'agglomération proprement dite, ni de et de magasins....

C'est donc, aux riverains et notamment aux propriétaires d'arbres qui jouxtent le trottoir d'entretenir ces abords.

Le maire a pris un arrêté afin d'ordonner aux riverains de débayer le trottoir contiguë au bien dont ils ont l'usage. Cela implique notamment de ramasser les feuilles mortes et humides afin d'assurer la sécurité des piétons.

C'est ce que nous demandons aux riverains, qui ont des arbres qui perdent leur plumage...

► Regards...

Le hamburger figure au menu de 75% des restaurants en France.

Le trafic de migrants en Méditerranée pèse plus de 4 millions d'euros par an.

L'an dernier, 20 voitures ont été frappées par la foudre en France, 16 se sont échouées sur un rocher, 10 sont entrées en collision avec un bateau.

► Inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 décembre 2016...